Image not found or type unknown

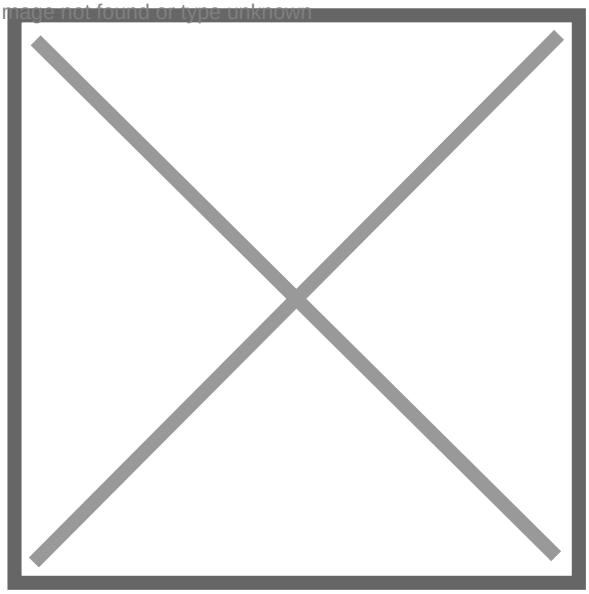

Separation avec mon ex difficile

Par **marmoude**, le **07/09/2010** à **00:45**

Bonjour,je suis sépare depuis 7mois quand j ai connu mon ex elle été fille mère et kilian avait 8mois maintenant il a 9ans nous avons eu 2enfants en commun et pour les 2 on a la garde alterner voila pour Killian elle ne veux pas me le donner avec ces feres quelles droit je peux avoir?et maintenant Killian se retrouve tout seul sans ces feres quand il sont chez moi la mère de kilian le laisse tout seul chez elle il na que 9ans a t elle le droit?kilian va tout seul a l école le matin et revins le soir a 17h et reste tout seul jusque 19h30 a t elle le droit de faire cela surtout quel a des horaires bien défini ! est-ce que je peux faire intervenir une assistante social?ou autre personne pour qu il ne se retrouve pas seul comme un enfant abandonner jn attend une réponse assez rapide avant qu il se passe quelque chose car il est triste de se retrouve tout seul!!!! merci de m aider

Par **mimi493**, le **07/09/2010** à **01:21**

Vous n'êtes pas le père et soit vous, soit elle n'avez pas voulu que vous le deveniez. Vous n'avez pas l'autorité parentale.
Pour avoir un droit de visite/d'hebergement, vous devez saisir le JAF en invoquant les liens forts que vous avez tissé avec l'enfant pendant 9 ans et la cohésion de la fratrie. Le juge n'est pas obligé de vous l'accorder, et s'il le fait, ça ne sera pas forcément autant que pour vos enfants et pas la résidence alternée (ce n'est pas votre enfant)

Si vous faites intervenir les services sociaux, l'enfant risque simplement d'aller en foyer et pour longtemps, ce n'est pas un endroit où on envoie un enfant qu'on dit aimer. Sans compter que ça peut retomber sur vos enfants (si c'est une mauvaise mère pour l'un, elle l'est pour les autres. Comme c'est vous qui la dénoncez, le juge pourrait, en attendant les résultats de

l'enquête, placer tous les enfants en foyer afin que vous ne puissiez pas les influencer).
Quand on alerte les services sociaux, on ne sait jamais où ça va aller et quand ça va s'arrêter.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés